

REGLEMENTS DE PARTICIPATION AU CONCOURS "Nintendo Switch Première"

TERMES ET CONDITIONS GENERALES

Le concours décrit dans les **Termes et Conditions Spécifiques** ci-dessous permettant de gagner les prix mentionnés ci-dessous est une initiative de Nintendo Benelux B.V., Frankrijklei 33 bus 7, 2000 Antwerpen.

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo concernant le concours.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois. Chaque participant doit sélectionner une seule réponse par question. Les participants qui donnent plusieurs réponses à une même question ne rentrent pas en ligne de compte pour l'attribution du prix.

La participation au concours est gratuite et est ouverte aux personnes résidant en Belgique, à l'exception des employés et des collaborateurs de Nintendo ou de fournisseurs impliqués.

Les participants doivent être âgés de 13 ans ou plus. Les participants âgés de moins de 18 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours. Dans le cas où cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo peut décider de ne pas attribuer le prix jusqu'à ce que le participant puisse prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Nintendo se réserve le droit de demander à tout moment au participant de présenter une pièce d'identité valide.

Nintendo décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo, la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Nintendo Benelux B.V. se réserve le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fourni des informations fausses, incomplètes ou trompeuses ou en cas de fraude ou tentative de fraude.

Nintendo ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix. Les tickets sont strictement personnels et non cessibles.

Les prix seront envoyés à l'attention personnelle des gagnants via e-mail. Lors de l'envoi d'un prix Nintendo ne peut être tenu responsable des retards lors du traitement par les services postaux.

Nintendo peut modifier ces conditions de participation à chaque instant; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(ses) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo à l'administration de son(ses) site(s) Internet, il est possible que

l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les dispositions de télécommunication) pour participer à l'action.

Si un participant a une plainte ou des objections concernant l'action organisée par Nintendo Benelux B.V., il peut en informer Nintendo dans les 3 jours ouvrables à compter du moment où le fait à la base de la plainte s'est produit ou que celui-ci pouvait raisonnablement être établi en envoyant un e-mail à contact@nintendo.be avec comme intitulé le nom utilisé dans les « Termes et conditions spécifiques » (mentionné ci-dessous).

Nintendo n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l'action.

La Direction de Nintendo est seule décisionnaire pour tous les autres cas non prévus dans ces conditions.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de la direction de Nintendo sont sans appel.

La loi belge est d'application en ce qui concerne ces conditions de participation et l'action s'y afférant.

TERMES ET CONDITIONS DETAILLES

Concours: Nintendo Switch Première

Gagnez un Duo-ticket pour la Nintendo Switch Première du samedi 25 février à Bruxelles, de 10h00 à 13h00.

Le concours se déroule via le site Internet www.nintendo.be. La participation est uniquement possible du 03 février 2017 10h00 au 12 février 23h.59 inclus.

Pour rentrer en ligne de compte pour l'admission des prix distribués à l'issue du concours,

- 1) La participation à ce concours est uniquement possible avec un compte Nintendo pour adulte; la participation avec un compte pour enfant n'est pas possible. Les participants doivent créer un compte Nintendo via accounts.nintendo.com et indiquer qu'ils donnent leur accord pour recevoir des e-mails promotionnels dans les paramètres du compte. Les participants doivent également accepter que leurs données personnelles soient traitées à des fins promotionnelles conformément à la politique de confidentialité de Nintendo reprise ci-dessous. Le consentement peut être retiré à tout moment en modifiant les paramètres du compte ou en désactivant son compte Nintendo.. L'utilisation d'un compte Nintendo est soumise aux conditions qui les régissent, ainsi qu'à la politique de confidentialité de Nintendo qui doit être acceptée à l'issue de l'enregistrement d'un compte Nintendo. L'utilisation de My Nintendo implique également l'acceptation des conditions applicables au programme de fidélisation My Nintendo.
- 2) Les participants se connectent à My Nintendo via leur compte Nintendo sur www.nintendo.be.
- 3) Les gagnants sont choisis sur base des critères suivants:
 - Les premières 25 personnes qui ont répondu correctement aux deux questions, qui ont sélectionné une réponse pour chaque question et qui n'ont pas participé plus d'une fois.
- 4) Les gagnants seront prévenus par email le 15 février. Le mail sera envoyé à l'adresse e-mail indiquée dans leur compte Nintendo.
- 5) Les gagnants doivent répondre à ce mail dans les 3 jours ouvrables et confirmer leur présence avec leurs noms et prénoms. Si le gagnant ne répond pas dans le délai imparti ou de manière adéquate il perd tout droit à son prix et celui-ci sera proposé au prochain participant qui a répondu correctement aux deux questions et ainsi de suite.

Nintendo Switch Première

Description des prix à gagner :

25 x duo-tickets pour la Nintendo Switch Première du samedi 25 février à Bruxelles de 10h00 à 13h00.

En participant au concours, le participant accepte les conditions spécifiques de participation en plus des conditions générales du concours. En cas de divergence entre les conditions générales du concours et les conditions spécifiques, les conditions spécifiques prévalent.

Déclaration en matière de vie privée

Nintendo respecte vos droits en matière de protection de vos données personnelles. La succursale belge de Nintendo Benelux B.V., dont le siège social se situe Frankrijklei 31-33, B-2000 Anvers, en tant qu'organisateur de ce concours et Nintendo of Europe GmbH, Herriotstrasse 4, 60528 Frankfurt, Allemagne (conjointement « Nintendo »), qui exploitent le site nintendo.be, utilisent uniquement et traitent vos données personnelles dans le mesure et pour le temps nécessaire pour le concours, conformément à la loi sur protection de la vie privée du 8 décembre 1992 et ses arrêtés d'exécution.

Vos données personnelles sont également traitées pour permettre votre participation au concours. En particulier, sauf exception prévues dans les présentes conditions, Nintendo ne transmettra pas vos données à un tiers et/ou ne traitera/utilisera pas vos données à des fins promotionnelles autres que celles mentionnées (les sociétés qui éventuellement offrent des services dans le cadre de l'organisation du concours, agissent au nom de Nintendo et sont obligées de traiter les données conformément aux principes ci-décrits, ne sont pas considérées comme des tiers).

Le traitement de vos données personnelles a lieu sous le contrôle et la surveillance de Nintendo Benelux B.V., succursale belge et de Nintendo of Europe GmbH. Nintendo a pris les mesures nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées aient accès à vos données personnelles et/ou que celles-ci soient traitées de manière illégitime, perdues de manière accidentelle, endommagées ou détruites. Dans la mesure où vos données sont accessibles à des sous-traitants (au sens de la loi), Nintendo a pris les mesures contractuelles nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de vos données, et plus particulièrement, leur traitement conformément aux prescriptions de la loi pour la protection de la vie privée du 8 juin 1992 et de ses arrêtés d'exécution.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander par écrit que des données erronées soient corrigées, supprimées ou boquées. En participant au concours, vous acceptez le traitement de vos données personnelles tel que décrit ci-dessus.

En acceptant de paramétrer le compte pour recevoir des e-mails promotionnels vous acceptez le traitement de vos données personnelles pour la participation au concours, comme décrit ci-dessus. Si vous avez moins de 18 ans, votre parent ou votre représentant légal doit donner son consentement. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en ajustant les paramètres du compte ou en désactivant votre compte Nintendo. Si vous avez des questions sur la façon dont nous traitons vos données personnelles ou que vous souhaitez voir, corriger ou supprimer celles-ci, veuillez nous contacter via contact@nintendo.be.

Date: janvier 2017.